

Secrétariat général du gouvernement

Nouméa, le

Direction de la jeunesse et des sports
de la Nouvelle-Calédonie

APPEL A PROJETS DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Intitulé « engagement jeunesse et solidarités »

Le plan stratégique concerté en faveur de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie adopté par la délibération n°397 du 20 février 2019 prévoit de promouvoir et de soutenir l'engagement des jeunes au service de l'intérêt général.

Inciter et accompagner les jeunes à s'engager dans un projet collectif, valoriser les initiatives prises par les jeunes afin de mettre en lumière les compétences individuelles et collectives, favoriser une implication citoyenne des jeunes basée sur des valeurs de solidarité, soutenir des jeunes impliqués sur des sujets sociétaux majeurs sont quelques-uns des axes prioritaires retenus par le plan stratégique « jeunesse.nc ».

Le présent appel à projets, lancé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, a pour vocation de soutenir toute action :

- permettant de sensibiliser les jeunes à la notion et à l'intérêt de l'engagement en lien avec les valeurs de solidarité.
- conduisant à une participation active des jeunes à la vie sociale et culturelle de la Nouvelle-Calédonie.

Il comporte 4 volets :

1°) La création d'outils pédagogiques

Les personnes physiques (à l'exclusion des agents publics des administrations de la Nouvelle-Calédonie, des provinces et des communes travaillant en lien direct avec la jeunesse) ou les associations sont invités à proposer des outils pédagogiques originaux à destination des jeunes.

La pertinence, la qualité, la diversité et la facilité d'usage des supports pédagogiques proposés seront des critères d'appréciation des dossiers de candidature.

Les conditions de diffusion de ces outils devront être également explicitées par les personnes ou associations candidates.

5 prix d'une valeur de 100.000 F seront attribués aux lauréats.

2°) La journée internationale de la jeunesse

La journée internationale de la jeunesse est organisée chaque année le 12 août.

Pour marquer cette date, les institutions, les associations ou les groupes de jeunes bénéficiant du parrainage d'une association sont invités à proposer un événementiel de proximité.

Les projets proposés doivent permettre à un groupe de 20 jeunes minimum de se mobiliser sur les thèmes du développement durable, de la condition féminine, de la santé, de l'interculturalité ou des pratiques numériques. Ils doivent conduire à l'émergence de jeunes leaders susceptibles d'être porte-paroles de la jeunesse calédonienne.

Les modalités d'organisation, notamment financières, de la manifestation et ses effets induits ainsi que la nature des partenariats mis en œuvre par le candidat seront des critères d'appréciation des dossiers.

3°) Les journées de l'engagement

Les institutions, les associations ou les groupes de jeunes bénéficiant du parrainage d'une association sont invités à proposer un ou plusieurs rassemblements annuels sur un thème spécifique de l'engagement.

Ces regroupements doivent concerner au minimum 20 jeunes de moins de 30 ans non scolarisés.

La prise en compte des publics jeunes les plus éloignés des dispositifs d'animation déjà existants, le caractère innovant du projet, le rayonnement du projet à une échelle communale, la prise en compte du partenariat avec d'autres organismes ou institutions, les modalités financières d'organisation des rassemblements seront des critères d'appréciation des dossiers.

4°) Les démarches structurantes

A l'exclusion des événementiels ponctuels, les institutions, les associations ou les groupes de jeunes bénéficiant du parrainage d'une association sont invités à proposer un projet ayant une influence notable et durable sur l'engagement solidaire des jeunes.

Le projet doit conduire à une interaction positive entre les jeunes bénéficiaires et leur environnement social et culturel.

Le nombre de jeunes concernés, la nature des relations partenariales développées, la pertinence du projet au regard des objectifs poursuivis par le plan « jeunesse.nc », l'adéquation entre le but de l'opération et le budget mobilisé, seront des critères d'appréciation des dossiers.

*

**

*

Le dossier de candidature au présent appel à projets doit comporter :

Pour le volet n°1 :

- l'identification de la personne physique ou de l'association.
- le descriptif précis des supports pédagogiques proposés ainsi que de leur opportunité et leur usage.
- les supports pédagogiques, s'ils sont finalisés.
- les conditions de diffusion de ces outils.

Pour les volets n°2,3 et 4 :

- l'identification de l'institution, de l'association ou du groupe de jeunes porteur du projet
- la description du projet (publics visés, objectifs, déroulement de l'action, résultats attendus)
- le budget prévisionnel
- le montant de l'aide sollicitée

Plusieurs projets peuvent être proposés par un même candidat.

Le dossier de candidature est disponible en adressant une demande à l'adresse électronique : plan.jeunesse@gouv.nc

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée auprès de l'adresse électronique : plan.jeunesse@gouv.nc

La clôture du présent appel à projets est fixée au vendredi 28 juin 2019 à 16 heures.



Membre du gouvernement
chargée d'animer et de contrôler
le secteur de la santé, de la jeunesse
et des sports

Valentine EURISOUKE